



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240321-20240321_04-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

AR Prefecture

063-200070712-20240321-20240321_04-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et à titre dérogatoire, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les contrats relevant des articles L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, en application de l'article L.332-9 du Code de la Fonction Publique, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent que l'être par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant le besoin de création de postes permanents pour effectuer différentes missions au sein des services de la Communauté de communes et permettre la nomination d'agents lauréats de concours,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création, à compter du 01 avril 2024, de :
 - 1 emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour le centre aquatique suite à une fin de contrat d'apprentissage de l'agent,
 - 1 emploi au grade d'Animateur territorial à temps non complet, 24.50/35ème pour le service d'Education au développement durable (La Catiche) suite à la réussite du concours d'Animateur,
 - 1 emploi au grade d'Agent de maîtrise principal à temps complet pour le service Collecte ; cette nomination interviendra par la voie de la mutation de l'agent suite à un départ en retraite,
 - 1 emploi au grade Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet pour les services techniques ; cette nomination interviendra par la voie de mutation de l'agent pour faire face à l'absence d'un agent placé en congé longue maladie.
 - 1 emploi au grade d'Agent Social Territorial à temps non complet, 28/35ème pour assurer les missions d'encadrement auprès des enfants au sein des multi-accueils ; cet emploi est consécutif à la vacance de poste sur le service.
 - 1 emploi au grade d'Agent Social Territorial à temps complet pour assurer les missions d'encadrement auprès des enfants et de l'entretien des couches lavables au sein des multi-accueils ; cet emploi est consécutif à la vacance de poste sur le service.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 48

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

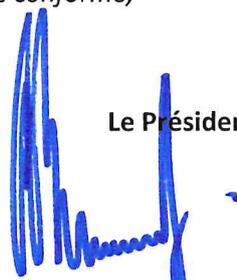
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

